

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2010

Présidence : Nicolas Walder

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Aebi, Maire, M^{me} De Haller, Conseillère administrative et M. Nobs, conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Donnet, Fries-Walzer, Kissling, La Chiusa, Lammar, Molinari, Stebler, Vaucher et Wermeille, conseillères municipales.

MM. Barasab, Baertschi, Barthassat, Buchs, Chiorino, Gabella, Gerster, Gevisier, Guldemann, Juget, Monney, Montessuit, Morex, Papparou, Prod'hom, Richard, Schmutz, Walder et Vout, conseillers municipaux

Excusé(e)s : Mme Pillonel, M. Maulini

Ordre du jour :

0. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2009
1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Propositions du Conseil administratif
 - Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une aide extraordinaire en faveur de la Croix-Rouge pour son aide d'urgence aux victimes du séisme à Haïti **117-2010 P**
4. Pétitions
5. Proposition du Conseil administratif relative à la demande de crédit complémentaire pour la réalisation d'aménagements spécifiques à la Fondation Bruckner et à la Zot Compagnie en vue de leur installation dans les bâtiments de Grange-Collomb **120-2010 P**
6. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude visant à redéfinir le projet de PDQ N° 29527 par la réorganisation et l'extension du centre sportif de la Fontenette sur les parcelles N° 2380, N° 2384 et N° 2491 **124-2010 P**
7. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude en vue de compléter la «charte d'aménagement» des espaces publics du Vieux-Carouge **125-2010 P**
8. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit destiné à l'acquisition et l'installation de vingt-cinq défibrillateurs Heartstart FRx (AED) munis de leurs accessoires, de vingt-cinq clés de défibrillation pédiatrique FRx, de vingt cinq kit d'intervention rapide, de dix-neuf armoires murales pour défibrillateur, de dix-neuf pancartes murales signalant un AED et à la formation de base obligatoire **126-2010 P**
9. Projets de délibérations
10. Propositions individuelles
11. Motions
 - Motion M 31-2009 : "Tarifs Piscine" du 25 juin 2009
 - Motion M 22-2008 "Aide extraordinaire aux familles" du 11 décembre 2008
12. Résolutions
 - Résolution R 12-2009 "Sport et violences des jeunes" du 25 juin 2009
13. Questions

Le Président ouvre la séance à 18h35 et donne lecture de l'ordre du jour.

0. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

1. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Aebi

1. La première communication s'adresse aux membres de la commission Ecole & bibliothèque dont une commission était prévue mardi passé pour traiter la résolution sur le thème de la fête des promotions. Le Conseil administratif s'excuse de l'avoir annulée tardivement mais le nouveau concept n'était pas prêt en raison d'un manque d'informations. En accord avec le Président de la commission, une date va être fixée dans un proche délai afin de pouvoir entendre les propositions des personnes qui ont adressé la résolution ainsi que les suggestions éventuelles des commissaires.

2. La deuxième communication est une information concernant 2 arrêtés du Conseil d'Etat et qui émane du département des Constructions et des Technologies de l'Information. Ce sont des immeubles qui ont été mis à l'inventaire et digne d'être protégés. Selon le préavis de la Ville de Carouge du 2 juillet 2009, le préavis de la commission des Monuments, de la Nature et des Sites du 15 juillet 2009 est favorable à l'inventaire de ces bâtiments et considérant que le bâtiment principal, (Maison de Maître) construit en 1907 par des faïenciers carougeois Coppier-Defer sur les plans des architectes Charles Meysson de Lyon et Edmond Fatio de Genève, a conservé toute sa substance et constitue, avec les bâtiments de ferme édifiés antérieurement, un ensemble exceptionnel, soit un domaine témoignant de l'histoire de Carouge et de Genève. Il s'agit des bâtiments se trouvant au 4 route de Drize. Cet ensemble de bâtiments a été mis à l'inventaire.

La deuxième mise à l'inventaire concerne le Poids public se trouvant à l'angle de la rue de la Filature et de la rue Saint-Joseph. Cette plate-forme, sa fosse et son mécanisme sont mis à l'inventaire et arrêté par le Conseil d'Etat, sous les préavis des communes et des mêmes instances citées auparavant.

3. La troisième communication concerne les nouveaux badges aimantés distribués ce soir aux Conseillers municipaux et il leur demande de bien vouloir le porter lors des manifestations carougeoises, notamment pour les nouveaux citoyens et le cortège des écoles.

4. La quatrième communication concerne le journal communal. Il en avait parlé au dernier Conseil municipal et, comme promis, il présente la maquette du nouveau journal de Carouge, qui sera le 1^{er} février dans les boîtes aux lettres. Il apporte une précision, à savoir que le questionnaire inséré dans le dernier numéro a rapporté 340 réponses et celles-ci valident pratiquement l'intégralité ce qui est présenté ce soir. Il y a, en plus, un nouvel agenda des manifestations baptisé "le bon plan" et qui sera dans chaque numéro. Pour les personnes inquiètes sur le titre, la nouvelle tendance n'inclut plus un verbe à l'infinitif, on essaye d'être plus direct avec le titre, plus interactif et on se différencie de nos voisins de la Ville de Genève, dont leur journal s'appelle "vivre à Genève".

5. La cinquième communication consiste en un complément de réponse à M. Richard qui s'inquiétait des sapins. Il avait répondu aux questions posées sauf celle qui concernait leur provenance et il confirme qu'ils viennent bien de Suisse mais transportés par un camion Allemand.

Mme Stebler explique qu'elle a entendu parler de la société Ecosapin qui se trouve dans une petite commune à côté de Carouge. Celle-ci apporte chaque année pour les fêtes de Noël

des sapins en terre, ensuite elle les reprends et les rapporte l'année suivante. Cela évite du gaspillage et nous pourrions peut-être nous y intéresser pour l'année prochaine.

M. Aebi répond qu'il va y penser. Par contre, il voit une difficulté à replanter en terre un sapin de 13 ou 14 mètre de hauteur. Le service Travaux, Voirie et Environnement est toujours sensible à ce genre de solutions et la question lui sera posée.

M. Montessuit demande pourquoi devant la poste on met un sapin coupé à côté de celui qui est en terre et que l'on ne décore pas ?

M. Aebi répond que le sapin qui est en permanence en terre serait abimé pas les décorations et lumières.

6. La sixième communication concerne une réponse à M. Papparou qui s'inquiétait des deux chantiers en cours au chemin Charles-Poluzzi. Il a envoyé une équipe d'agents de la police municipale sur place et les chauffeurs des camions qui stationnaient sur le trottoir du premier chantier à l'entrée à gauche ont été rendu attentif au fait qu'ils sont amendables ; depuis il n'y en a plus. Quant à l'autre chantier, les autorisations ont été données et elles sont affichées sur le mur face à la rue. Pour ce qui est de l'hydrante utilisée pour l'eau, celle-ci appartient à l'Etat de Genève et est équipée d'un compteur. Ils ont le droit de l'utiliser pour le lavage des camions qui se fait à l'intérieur des chantiers.

M. Papparou explique que s'il a posé la question, c'est parce qu'ils n'utilisaient pas le compteur adéquat au moment où ils se servaient de l'eau. De ce fait, elle était collectée sur le bien public.

Communications de M. Nobs

1. La première communication concerne les réducteurs de débit qui ont été distribués dans le hall de la Mairie en 2009. Vu le succès, nous réitérons l'opération du 15 au 19 février et 800 économiseurs d'eau seront distribués à notre population.

2. La deuxième communication concerne le CD-rom qui vient d'être remis suite à une demande générale et qui contient le Plan Directeur Communal.

3. La troisième communication concerne le projet de construction d'un bâtiment à la Rippe pour le centre aéré carougeois. Le Conseil administratif et M. Joannou ont rencontrés le Syndic de la Rippe et ses Conseillers municipaux pour leur présenter le projet. Il a été très bien accueilli par les autorités et la procédure d'autorisation de construire va démarrer. Des informations seront données au Conseil municipal tout au long de l'avancement du dossier jusqu'au moment celui-ci sera sollicité pour l'obtention du crédit de construction.

M. Vout avait compris qu'il s'agissait de petites transformations et il ne comprend pas pourquoi maintenant on construit un immeuble, et si tel est le cas, alors il faut faire des douches et des dortoirs parce qu'avec la somme qui a été articulée pour les travaux, il trouve dommage que nous n'ayons pas un lieu à Carouge où les gens pourraient rester une nuit ou deux à l'intérieur. S'il faut mettre des tentes à côté d'un bâtiment neuf, ce n'est pas l'idéal.

M. Nobs est surpris de l'étonnement de M. Vout puisque c'est un dossier qui a été soumis et expliqué au Conseil municipal. Parallèlement, il y a eu un mandat d'étude et l'ensemble du Conseil municipal est au courant de la démarche que le Conseil administratif a entreprise par rapport à la Rippe et il n'a jamais été question d'en faire une colonie de vacances puisqu'actuellement on a plutôt besoin de centres aérés où les jeunes passent la journée sur place en compagnie d'éducateurs et rentrent chez eux le soir. De plus, Si nous avons décidé d'installer des dortoirs, cela aurait exigé la présence quasi-permanente d'un concierge et le but recherché n'est pas celui de compliquer la gestion de cette construction ni de louer.

Mme De Haller explique que ce choix a été fait en tenant compte de la réalité d'aujourd'hui, il n'y a plus beaucoup d'enfants qui partent en colonie de vacances et, dans cette région plusieurs bâtiments y sont dédiés. D'autre part, les normes de sécurité (et particulièrement dans le canton de Vaud) sont extrêmement exigeantes et si nous avions voulu faire des dortoirs, celles-ci auraient été bien supérieures à celles que nous pouvons appliquer dans un bâtiment qui accueille les enfants le jour. Ces deux raisons font que le choix du Conseil administratif s'est porté sur un nouveau bâtiment puisque l'ancien était en très mauvais état, le nouveau sera pratique et aura un bel usage pour les enfants carougeois.

4. La quatrième communication concerne la décision du Conseil administratif d'étendre la mise à disposition des salles de gym des écoles carougeoises durant les week-ends. Suite aux demandes quasi permanentes de la population et des besoins clairs et affirmés, nous avons pensé qu'il n'était pas judicieux de garder ces espaces fermés. Elles seront ouvertes 35 samedis et dimanches par année, essentiellement pour les sociétés sportives, les samedis de 13h00 à 20h00 et les dimanches de 8h00 à 20h00. Il y aura 2h00 de nettoyage les samedis et 3h30 les dimanches, soit un total de 5h00 de nettoyage par week-end. Nous avons 5 salles de gym, 2 au Val d'Arve, 1 au Promenades, 1 à la Tambourine et 1 dans le bâtiment des Charmettes. Cette décision implique un coût supplémentaire pour le nettoyage de CHF 56'000.— par année.

M. Gevisier souhaite savoir si cette somme de CHF 56'000.— concerne uniquement le nettoyage.

M. Nobs répond positivement.

Communications de Mme De Haller

1. La première communication est la présentation de notre nouvel agent de police municipal, M. Yann Vergara :

Monsieur Yann VERGARA a obtenu son CFC de policier et a travaillé en qualité de gendarme durant 3 ans au poste de police de Carouge.

Il a par la suite occupé la fonction d'agent de sécurité municipale durant 5 ans puis celle de chef de poste au sein de deux communes genevoises.

Sa formation et son expérience du métier lui permettent d'ores et déjà d'assurer l'ensemble des missions de la fonction d'agent de police municipale.

Ses loisirs et centres d'intérêts sont le football, l'uni-hockey et les avions.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue au sein de notre administration ainsi que plein succès dans le cadre de sa fonction.

2. La deuxième communication répond à la question écrite de l'U.D.C. concernant NOVAE restauration. Elle informe les membres de l'U.D.C. qu'ils recevront la réponse par courrier et elle nous la résume :

La Ville de Carouge a confié à l'entreprise Novae Restauration le mandat de produire les repas servis dans ses restaurants scolaires.

Cette prestation a été établie sur la base d'une facturation par repas produit. Le prix convenu, qui n'a connu aucune augmentation depuis 2004, tient compte de la mise à disposition des infrastructures telles que la cuisine centrale du 18 Promenades et les offices situés dans les autres restaurants scolaires. Chaque année cette société transmet ses comptes d'exploitation, ainsi l'administration communale a une parfaite connaissance de l'évolution de ce secteur d'activité.

A la charge de Novae Restauration figurent aussi les salaires et les charges non seulement du personnel de cuisine, mais également des employées travaillant dans chaque restaurant scolaire. Il revient à ces dernières de réceptionner les repas, de préparer les salles de restaurant, de faire différentes mises en place et d'assurer la vaisselle. Novae Restauration est responsable de la conformité avec les exigences sanitaires surveillées par le service cantonal de protection de la consommation, ainsi que du respect des normes de fourchette verte junior.

Elle espère que cette réponse convient aux membres de l'U.D.C.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. La première communication concerne la démission de Madame Jacqueline Pillonel et le secrétaire nous en fait lecture.

Cher Président, cher Nicolas,

Par ces lignes, je viens vous présenter ma démission du Conseil Municipal, avec effet immédiat.

En effet, depuis un peu plus d'une année, j'ai trouvé un nouvel emploi dont le temps d'occupation n'a pu être négocié. J'ai donc dû accepter le temps complet proposé. Il s'en suit un surcroît de fatigue et un cruel manque de temps.

J'ai donc dû faire un choix et je me vois dans l'obligation de quitter la fonction de conseillère avant la fin de la législature.

Cependant, mon successeur, Monsieur Alain Voignier, reprendra la charge avec une très grande motivation et toute l'énergie de sa jeunesse. Je suis heureuse de vous le recommander et suis sûre qu'il saura assumer sa tâche avec une grande disponibilité.

Je profite de ce début d'année pour vous présenter, à vous cher Président, ainsi qu'à l'ensemble du Conseil Municipal et du Conseil Administratif, mes meilleurs vœux pour 2010.

Que cette nouvelle année vous permette de travailler dans une bonne entente et de mener à bien tous les projets actuellement en étude.

Je vous souhaite une bonne fin de législature, sereine et constructive.

Recevez, cher Président, cher Nicolas, mes affectueux messages et mes salutations les meilleures.

Le Président nous informe que Mme Pillonel n'a pas pu venir ce soir mais elle sera présente pour la séance du Conseil municipal du 18 février 2010 pour la prestation de serment de M. Voignier et il lui remettra son cadeau.

2. La deuxième communication concerne une proposition de Mme De Haller qui consiste à organiser une visite de l'exposition " Génome-voyage au cœur du vivant" sur l'île Rousseau, celle-ci est organisée par le recteur de l'Université de Genève. Elle aura lieu le lundi 15 février 2010. La visite guidée commencera à 19h00 et il est proposé de se retrouver dès 18h00 sous la Yourte, pour prendre un verre ensemble avant l'exposition. Il fait passer une liste d'inscription aux commissaires.

3. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OCTROI D'UNE AIDE EXTRAORDINAIRE EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE POUR SON AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DU SEISME A HAÏTI 117-2010 P

Mme De Haller ne va pas nous parler de Haïti puisque nous sommes tous au courant de cette catastrophe absolument épouvantable et, en lisant le journal ce matin, elle a vu que d'autres communes participent aussi à soutenir la Croix-Rouge et Médecins sans frontières pour des sommes qui sont souvent bien supérieures aux CHF 20'000.— proposé par le Conseil administratif. Il appartient aux Conseillers municipaux de savoir s'ils souhaitent augmenter ce montant.

Mme Donnet remercie de Conseil administratif de cette proposition. Elle ne souhaite pas intervenir pour doubler la somme mais plutôt parce qu'à l'heure actuelle les projecteurs sont sur Haïti mais dans quelques semaines cet événement ne fera plus la une des journaux et elle craint qu'Haïti soit oublié. Elle souhaite que nous prolongions notre action dans le cadre de la commission d'aide aux pays en développement et particulièrement pour des projets liés à la reconstruction. C'est un pays qui n'a jamais été une destination touristique comme la Thaïlande et qui est pillé depuis 1959 par Duvallier et ses successeurs. Elle pense qu'il est important que nous profitons de ce coup de projecteur pour continuer à les suivre et les aider afin qu'ils aient un avenir plus radieux.

Mme de Haller nous informe qu'elle aurait du tout de suite préciser que la commission d'Aide aux pays en développement est très attentive de ce qui se passe à Haïti depuis toujours, grâce, notamment, à la Fédération Genevoise de Coopération. Sur place, la sous-commission de cette fédération se penche activement sur plusieurs dossiers, projets, constructions d'école et autres. Elle souhaite proposer à la commission un soutien encore plus actif pour ces prochains mois et années suite aux événements.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité

Le bureau propose la discussion immédiate

Mme Stebler rejoint ce qui vient d'être dit et soutient les CHF 20'000.— pour l'aide au sauvetage ainsi que les projets d'écoles, hôpitaux où infrastructures publiques qui seront proposés dans la commission d'aide au tiers monde.

Mme Kissling a peur quand Mme De Haller parle de renchérir sur le montant proposé puisqu'il y a un certain temps nous avons décidé que nous ne renchérissons pas cette somme pour pouvoir agir lorsqu'il y a d'autres catastrophes durant l'année. L'idée d'intervenir au travers de la commission d'Aide aux pays en voie de développement est bonne et s'intègre sur la longueur, ce qui est plus intéressant pour aider ce pays à se reconstruire. Elle rappelle aussi que chaque personne peut agir de façon privée.

M. Schmutz constate que régulièrement on s'adresse à la Croix-Rouge pour l'aide d'urgence. Cette catastrophe a déjà plus d'une semaine et il a entendu plusieurs débats et échanges sur Haïti. Nous allons nous retrouver dans la même situation que pour le Tsunami fin 2004 où il y a eu un tel afflux massif de dons pour l'aide d'urgence qu'à un moment donné, le discours avait été de dire d'arrêter pour l'aide d'urgence, qu'il y en avait plus besoin et qu'il fallait penser au long terme. Aujourd'hui c'est la journée nationale organisée par la Chaîne du bonheur et elle compte 40 associations partenaires qui travaillent sur le terrain. Il souhaite que ce don soit adressé à la Chaîne du bonheur et propose un amendement en faveur de cette association.

Mme Molinari soutient les propos de M. Schmutz, non pas pour enlever à l'un et donner à l'autre mais l'approche de la chaîne du bonheur n'est pas orientée seulement vers la première urgence mais au travers de toutes les organisations qui interviennent sur le long terme et visent la prévention.

Le Président passe au vote sur l'amendement, la modification concerne le point 1 du décide par la modification suivante : *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit humanitaire de CHF 20'000.-- en faveur de la Chaîne du Bonheur pour son action en faveur des victimes du séisme en Haïti*

L'amendement est accepté par 27 oui, 1 non et 1 abstention.

Le Président passe au vote du projet ainsi amendé.

Le projet est accepté ainsi amendé par 28 oui et 1 abstention.

vu qu'un violent séisme a frappé, dans la soirée du 12 janvier 2010, Haïti, île antillaise en proie à une extrême pauvreté ;

que la Croix-Rouge suisse a débloqué un million de francs au titre de l'aide d'urgence ;

qu'une équipe logistique de cinq personnes a été dépêchée par la Croix-Rouge suisse sur place dans les prochains jours ;

que malgré la confusion qui règne à Port-au-Prince et dans les environs, il est d'ores et déjà certain que le séisme a privé de ses moyens de subsistance une population laminée par la misère ;

que la Croix-Rouge suisse a mis à la disposition du Mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge son équipe logistique ;

que la Croix-Rouge suisse fournira en outre des biens de secours destinés à la construction d'abris provisoires et des kits de cuisine ;

que pour être en mesure de répondre à ces besoins essentiels, la Croix-Rouge suisse est tributaire du soutien financier du pouvoir public et du secteur privé ;

que toutefois, le Conseil municipal, dans sa séance du 21 janvier 2010, a décidé, à l'unanimité moins une abstention, d'attribuer la somme de CHF 20'000.-- à la Chaîne du Bonheur plutôt qu'à la Croix-Rouge suisse;

qu'en principe, La Chaîne du Bonheur reverse :

- 15% à l'aide immédiate d'urgence,
- 70% à la réhabilitation et à la reconstruction,
- 15% au développement durable.
-

conformément aux articles 1 et ss de la loi de l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal, par 28 oui et 1 abstention

D E C I D E :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit humanitaire de CHF 20'000.-- en faveur de la Chaîne du Bonheur pour son action en faveur des victimes du séisme en Haïti
(Compte postal 10-15000-6 Chaîne du Bonheur 1211 Genève 8)
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2010 en dépense supplémentaire (rubrique 58.367).

3. De compenser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

4. PETITIONS

Pétition du 21 décembre 2009 "Chemin Baumgartner : sécurité sur le chemin de l'école"

Cette pétition datée du 21 décembre 2009 a été reçue le 23 décembre par l'administration.

Le Président invite le secrétaire à lire le texte de la pétition.

"Monsieur le Président,

Dans un précédent courrier, l'Association des Riverains de Drize s'est inquiétée des retombées des mesures de circulation introduites dans la Commune de Troinex entraînant un important report de trafic sur la route de Drize et plus particulièrement sur le Chemin Baumgartner.

Elle n'a reçu aucune réponse satisfaisante, ni des autorités communales de Carouge ni des autorités cantonales sur ce point précis. Or, il y a urgence.

En effet, la fermeture des routes transversales entre la route de Drize et celle de Troinex entraîne une densification considérable du trafic sur le chemin Baumgartner. Un nombre toujours plus inquiétant d'automobilistes, de motocyclistes et même de poids-lourds empruntent maintenant ce chemin au lieu d'aller tourner à la hauteur de l'embranchement route de Drize/route de Troinex soit Grange-Collomb. D'autres véhicules circulent carrément souvent en sens interdit.

Vous savez que les écoliers qui se rendent à l'école de la Tambourine empruntent en grand nombre le chemin Baumgartner puisque la Commune de Carouge a placé une patrouilleuse scolaire sur le passage piéton de la route de Drize.

Par ailleurs, beaucoup de piétons l'utilisent également pour se rendre à la fondation Clair-Bois, à Pinchat ou simplement pour se promener.

Sur la route de Drize, à l'intersection du chemin Baumgartner, le feu à poussoir, que nous avons obtenu par une précédente pétition ne suffit pas à contenir le flux de circulation sans une contrainte supplémentaire déjà demandée : un radar pour contrôler la limitation de vitesse grandement dépassée et le feu rouge tout simplement grillé.

Le Chemin Baumgartner est une desserte de quartier et non une voie de transit, il n'est pas adapté à la coexistence de piétons, cyclistes et de véhicules motorisés. De plus, la forte pente incite les conducteurs à donner un grand coup d'accélérateur alors que les piétons ne disposent même pas d'un trottoir ou d'un site propre pour leur cheminement.

Nous vous demandons d'intervenir auprès de la Direction Générale de la Mobilité pour qu'elle prenne les mesures nécessaires afin de supprimer le trafic de transit comme par exemple :

- *Placer de barrières protectrices le long de la zone hachurée en jaune sur la chaussée.*
- *Construire un vrai trottoir*
- *Limiter la circulation en zone 30 avec les normes qui sont assorties*
- *Interdire ce chemin aux non riverains*
- *Couper le chemin en deux, de manière à rendre chaque tronçon accessible soit par la route de Drize d'un côté, soit par celle de Troinex de l'autre.*

Vous disposez peut-être d'autres solutions encore, mais il est impératif d'introduire une modification dans les plus brefs délais.

Nous sommes certains que vous comprenez l'urgence de cette demande dans l'intérêt de la sécurité de nos enfants et nous vous remercions d'avance des mesures que vous voudrez bien prendre.

Nous vous prions de considérer cette lettre comme une pétition et de la traiter comme telle.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

*Pour le comité de l'ARD
Jacqueline Thöni, Présidente*

Il est précisé que cette pétition est soutenue par :

Carouge 21, groupe d'association dont l'ARD fait partie.
l'APET, association des parents d'élèves de la tambourine, Sarah Lachat, Présidente.
Fondation Clair Bois, Foyer clair Bois Pinchat, M. Alain Collard, Directeur.

La pétition est prise en considération à l'unanimité.

Cette pétition n'ayant pas été discutée au bureau, le Président propose le renvoi en commission des pétitions.

Il ouvre le tour de pré-consultation

M. Baertschi constate en prenant connaissance de ces récriminations que c'est étroitement lié à ce qui se passe sur la commune de Troinex puisque effectivement nous avons déjà évoqué le fait que ces nouvelles mesures de circulation obturent complètement certaines rues se situant sur les hauts de Carouge dans la région de Pinchat ; mais aussi dans le périmètre de la Fontenette où il commence à y avoir des bouchons. Il ne sait pas ce qu'il faut faire par rapport à cette situation puisqu'il semble que ces mesures sont verrouillées par la Direction Générale de la Mobilité. Il se demande s'il faut à nouveau les reconvoquer pour en reparler.

Mme Stebler soutient le renvoi en commission mais elle invite le Conseil administratif dans sa séance de mercredi prochain à déjà mettre en œuvre des mesures urgentes comme des ralentisseurs provisoires ou autres mesures qui peuvent se faire sans attendre. il serait bien d'avoir déjà des solutions avant de recevoir ces personnes en commission.

Mme Kissling utilise ce chemin régulièrement et il est dangereux pour les piétons. Elle souhaite que les commissaires se penchent aussi sur le problème de l'éclairage car il n'y a pas de candélabres, c'est d'autant plus dangereux la nuit et les gens marchent au milieu de la route parce que les bords ne sont pas sécurisés.

Mme Donnet remarque que la commune de Troinex est concernée par ce report de circulation et elle propose qu'un représentant de cette commune soit présent à cette commission

M. Buchs aimerait que le Conseil administratif étudie et demande au département concerné l'interdiction de tourner à droite quand on vient de Troinex sur la route de Drize et que cette mesure soit définitive. C'est extrêmement dangereux et il a failli se faire renverser deux fois en raison du manque de visibilité pour les voitures.

5. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENTS SPECIFIQUES A LA FONDATION BRUCKNER ET A LA ZOT COMPAGNIE EN VUE DE LEUR INSTALLATION DANS LES BATIMENTS DE GRANGE-COLLOMB 120-2010 P

M. Nobs explique que cette proposition fait suite à la délibération 89A-2005 qui était relative à la construction du centre de Grange-Colomb. Il est proposé un crédit total de

CHF 152'000.— amortit sur 10 annuités et réparti à hauteur de CHF 57'000.—pour la fondation Bruckner et CHF 95'000.—pour la compagnie Zot.

Le projet est pris en considération à l'unanimité

Le bureau propose le renvoi en commission des travaux.

Mme Stebler a compris que ce crédit sert à compléter la reconstruction, notamment l'installation de sanitaires, lavabos, robinets et carrelage. Elle pense que ce sont des aménagements importants et elle propose la discussion immédiate ainsi qu'un vote sur le siège.

La discussion immédiate est refusée par 9 oui, 13 non et 6 abstentions.

Le Président passe au tour de pré-consultation :

M. Morex propose de faire la commission sur le site (si les travaux ont avancés).

M. Monney souhaite que la commission auditionne les représentants de la Zot compagnie et la Fondation Bruckner.

6. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE VISANT A REDEFINIR LE PROJET DE PDQ N° 29527 PAR LA REORGANISATION ET L'EXTENSION DU CENTRE SPORTIF DE LA FONTENETTE SUR LES PARCELLES N° 2380, N° 2384 ET N° 2491 124-2010 P

M. Nobs explique que ce projet fait suite à une commission de l'urbanisme où nous avons proposé des images très figuratives avec peu de détails de ce que pourrait être le futur site de la Fontenette après la construction du CEVA et suite à la cession de l'Etat de Genève à la Ville de Carouge des parcelles du SAN et de la fourrière. En regard de ce qui a été discuté lors de cette commission, nous avons engagé un processus de sélection pour confier à un bureau la construction de ce Plan directeur de quartier de la Fontenette. Les lauréats sont le bureau Adao architecte, Oxalys paysagiste et Citec ingénieur en circulation, Edms ingénieur en environnement, ce dernier étant financé par le SCAN puisque nous allons travailler de manière pointue sur les problèmes énergétiques. Des propositions avaient été faites à l'époque pour notamment utiliser la chaleur des tunnels du CEVA afin de pouvoir chauffer tout ou une partie de ce Centre sportif. Le crédit est de CHF 214'000.- pour couvrir la totalité des dépenses liées à la réorganisation et l'extension du Centre sportif de la Fontenette.

Le projet est pris en considération à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi à la commission de l'urbanisme.

M. Vout insiste sur le fait qu'il ne faut pas dépenser de l'argent si cela ne va pas se faire.

M. Papparou partage l'avis de M. Vout et il souhaite que le précédent mandataire (la Touche Verte) qui avait fait une étude sur ce même périmètre soit invité afin de savoir s'il a du nouveau par rapport à ce projet et nos attentes.

Mme Budry explique que dans la liste des recommandations du mandat, il y a un élément important qui consiste à lister les besoins populaires et penser à créer des espaces de liberté et de détente pour les enfants et adultes comme par exemple un skate parc et une aire de pique-niques. Nous avons vu dans une commission sociale que beaucoup de jeunes n'aiment pas être encadrés dans des clubs sportifs, aussi méritant soient-ils. Il faut bien penser à ces besoins populaires de liberté et rencontres.

Mme Donnet constate que dans les documents qui ont été remis, il est question de la lettre de 2008 et de l'avant projet de loi. Dans la délibération on parle des accords passés mais elle aurait souhaité avoir le projet de loi et elle demande s'il a été voté ?

Le Président rappelle que nous sommes en tour de pré-consultation et il n'y aura malheureusement pas de réponse.

M. Baertschi constate en regardant les plans que la fourrière sera désaffectée et utilisée pour un projet. Celle-ci se trouve entre 2 parcelles communales, c'est-à-dire la voirie et la ferme du Val d'Arve et il se demande si nous n'aurions pas intérêt à négocier avec l'Etat pour obtenir cette parcelle en vue d'éventuels besoins. Il souhaite une réponse sur ce point.

Mme Lammar souhaite que nous ayons des informations récentes concernant le déménagement du SAN et le projet du CEVA ; elle demande à ce qu'une personne du DCTI soit invitée.

Mme Stebler remarque qu'une liste des besoins en équipements publics avait été publiée dans le projet de Carouge Est. Comme cette étude devrait prévoir la planification des investissements en matière d'infrastructures et équipement, elle trouve que celle-ci n'est pas complète dans 2 domaines :

- La couverture de la route du val d'Arve suite au déménagement du SAN. Il y a eu plusieurs pétitions pour recouvrir la route du Val d'Arve avec des subventions Cantonales et Fédérales (comme M. Cramer l'avait été annoncé) afin d'apporter plus d'espace et de tranquillité à ce futur quartier.
- Le manque d'infrastructures publiques telles qu'une maison de quartier pour les jeunes.

Elle recommande aux commissaires de se pencher sur ces deux points.

Mme Molinari a deux recommandations :

- Demander des explications sur l'impact que le CEVA va avoir sur la zone en terme de réduction de terrains disponibles pour les loisirs et le sport ainsi que pour les autres nuisances liée aux différents déménagements liés à son arrivée.
- Lister les besoins populaires et sportifs et élargir le concept de la liste afin de savoir quels sont les usagers, combien sont-il ? Il faut effectuer des comptages d'utilisateurs (pas le lundi quand il pleut).

7. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE EN VUE DE COMPLETER LA «CHARTRE D'AMENAGEMENT» DES ESPACES PUBLICS DU VIEUX-CAROUGE 125-2010 P

M. Nobs explique qu'il s'agit de travailler en coordination avec la fiche 6 de notre Plan Directeur Communal qui a été validé au mois de juin dernier. Celle-ci parle de toute la problématique du Vieux-Carouge et des espaces publics. Des délibérations ont été approuvées pour des aménagements liés à des points spécifiques du périmètre de celui-ci, en lien avec l'initiative et le contre projet qui a été validé par le Conseil municipal. Il s'agit de compléter la Charte d'aménagement du Vieux-Carouge, notamment par une réflexion complémentaire qui va toucher le mobilier urbain puisque nous sommes dans un cadre particulier et nous devons éviter de faire des fautes de goût sur ce qu'on pourrait y installer à terme. Cette délibération vise à créer des prototypes pour des édicules, des abris à vélos, des caissettes à journaux, ainsi qu'un travail sur les quais surélevé pour les transports publics. cette étude serait confiée au bureau Arter et l'atelier Traces.

Le projet est pris en considération à l'unanimité

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Schmutz a une question préalable parce qu'à lire la délibération on constate que cette Charte émane de toutes une série de délibérations et il demande si cette assemblée devra la voter.

M. Nobs répond que si elle fait l'objet d'un projet de délibération, elle sera soumise au vote du Conseil municipal, sinon elle peut être validée sous forme de résolution. L'idée du Conseil administratif était de la soumettre et de partager avec les commissaires les travaux réalisés par nos mandataires pour son élaboration. Ensuite, la distribuer afin qu'elle soit respectée au sein des futures transformations qui auront lieu dans le Vieux-Carouge.

Le Président ouvre la discussion immédiate.

Mme Molinari a deux points et le premier concerne le texte de résolution qui est proposé et qui mentionne de faire une réflexion complémentaire liée au mobilier urbain, édicule, abris vélos, caissettes à journaux, etc. Cependant, si elle regarde l'offre reçue du bureau d'architecture B et m, elle constate que les abris à vélos n'y figurent pas. Elle pense que cela provient du fait que la demande a été faite dans un deuxième temps, mais elle souligne l'importance de la cohérence entre le texte et le devis. On peut voter cela aujourd'hui mais sous réserve que le bureau prévoie un certain nombre d'heures destiné à définir les caractéristiques de ces prototypes d'abris à vélo.

Le deuxième point réside dans le fait qu'il lui semble important d'avoir une discussion de fond sur cette Charte. Il est vrai que nous avons eu quelques informations au préalable pour la préparation des travaux de la rue Jacques-Dalphin, mais il y a d'autres points extrêmement importants et qui ont déjà évoqués dans nos discussions comme par exemple l'installation des mêmes lumières que sur la place du marché. Il faut avoir un débat et voter sur ce type d'éléments.

M. Nobs confirme qu'effectivement les abris vélos ne figurent pas dans le mandat mais lorsque nous l'avons confié à ce bureau, nous avons parlé des abris et cette discussion avait fait suite au résultat du concours d'aménagement lié à l'initiative évoquée tout à l'heure où le jury avait bien soulevé la problématique des abris à vélo. Il pense que c'est une omission de leur part mais à son avis, c'est comptabilisé dans le cadre de l'offre de prestations et le texte de délibération faisant foi, il va faire le nécessaire auprès d'eux.

Mme Kissling s'est penchée sur les plantations méditerranéennes qui, il est vrai, sont magnifiques mais gélives et, de ce fait, il faut les rentrer en hiver, ce qui induit l'utilisation de camions. On parle de développement durable pour la gestion des déchets mais c'est contraire au développement durable que de mettre des plantes de ce type qui ont un grand besoin en eau et elle demande une réflexion plus poussée dans ce domaine.

M. Nobs explique que dans le cadre de ce qui est voté aujourd'hui, nous parlons de projet très précis mais l'intervention de Mme Kissling sera discutée dans le cadre de l'examen de la Charte suite à cette délibération.

M. Monney est surpris par les prestations de l'architecte de plus de CHF 6'000.- (59heures) pour étudier le projet des caissettes journaux.

M. Nobs répond que ce montant doit contenir l'étude des abris à vélos.

M. Schmutz propose un amendement, à savoir un point 4 du décide qui dirait que le Conseil municipal décide de demander au Conseil administratif de soumettre au vote le document final une fois la présente étude terminée.

Mme Budry explique que plusieurs membre d'A.G.T. s'inquiètent de la minéralisation croissante de Carouge, celle-ci va à l'encontre du développement durable, comme par exemple le fait de mettre les plantes en pots alors qu'elles boivent plus et que les pots réchauffent l'air

de 1 à 2 degrés, ce qui est tout à fait sensible lors de canicule. Est-il possible de revoir ce détail qui a son importance et les planter en terre dans des plates bandes ou sur les toits car elles apportent humidification et fraîcheur. Il y a aussi les projets d'éclairage et la généralisation des spots lumineux identiques à ceux de la place du marché. Elle en est étonnée compte tenu du fait qu'il y a eu plusieurs interventions au sein du Conseil municipal pour critiquer ce type d'éclairage pour des raisons écologiques ou autres.

M. Nobs donne la même réponse que tout à l'heure à Mme Kissling, à savoir que nous ne sommes pas en train de parler de ce type de problème avec cette délibération puisqu'elle vise des projets bien précis qui ont été détaillés dans le texte. Suite à cette délibération et une fois qu'elle sera proposée au Conseil municipal. Les remarques pourront être enregistrées et nos mandataires y apporteront les explications complémentaires. En ce qui concerne les plantes, les mandataires ont proposé des plantes en pots parce qu'il n'est pas possible dans certains secteurs de mettre des arbres en pleine terre en raison de problèmes de sous-sol où d'accès des véhicules de sécurité et, suivant la situation, nous devons mettre des bacs qui peuvent être déplacés.

M. Prod'hom a l'impression que souvent on réinvente la roue. M. Pagani a fait un système de caissettes à journaux qui a été approuvé et dont on a connaissance des coûts. Pourquoi refaire une étude au lieu de reprendre les caissettes de type Ville de Genève.

M. Nobs répond qu'actuellement il faut installer des distributeurs à journaux équipés d'une porte qui s'ouvre pour la récupération du journal après que l'utilisateur ait inséré le montant voulu. Notre réflexion fait suite à l'intervention de M. Pagani et nous allons voir ce que la Ville de Genève va proposer.

M. Gevisier ne voit pas les abris vélo dans le projet d'étude, il souhaite attirer notre attention sur l'aspect esthétique de ces abris suivant l'endroit où ils sont placés.

M. Montessuit a compris qu'on vote un projet bien particulier, mais, au vu du nombre de remarques, il estime qu'il est nécessaire d'avoir un vote sur son ensemble et également tenir une commission des travaux avant d'avoir le projet de délibération pour avoir un débat général sur cette Charte. Il rappelle que beaucoup de points ont été abordés dans les commissions concernant la rue Jacques-Dalphin et que nous sommes restés un peu dans l'expectative. Il souligne aussi le fait que les enrobés bitumineux sont excessivement gris.

M. Nobs est sensible à toutes ces remarques et il rappelle que le document relatif à cette délibération a été expliqué en commission de l'urbanisme par Messieurs Barthassat et Ramseyer et qu'il n'a pas entendu les remarques évoquées ce soir. Peut-être que les commissaires ne l'avait pas en mains mais tout le travail qui a été fait sur cette Charte d'aménagement a été présenté par les mandataires et nous avons d'ailleurs parlé de la problématique de la piétonisation de la place du Marché. Nous ferons revenir nos mandataires au moment de l'examen en commission du document final et les remarques seront prises en compte.

M. Monney souhaite que ce document fasse apparaître les prix. De part son expérience professionnelle il sait que les grilles d'arbres coûtent cher et il souhaite aussi voir les tarifs pour les bacs à fleurs et autres.

M. Richard comprend qu'il est difficile de tenir compte des petites remarques de chacun une fois que le document est complet, imprimé et assez cohérent. Quand l'orientation est donnée clairement aux mandataires par le Conseil administratif ou le Conseil municipal, ils trouvent des solutions dans le sens que nous avons envie. La difficulté si celle-ci est donnée tardivement réside dans le fait que cela nous oblige, une fois que le travail est fini, à revenir dessus. Il se rappelle avoir entendu de manière claire au sein de la commission parler du problème de la végétalisation naturel, bac, etc. Il n'en a pas été tenu compte parce qu'il était trop tard par rapport à la date à laquelle le document a été fourni. Il souhaite pouvoir s'exprimer avant, afin que le travail final soit élaboré sur la base d'un certain nombre d'orientations qui auront été données.

M. Nobs explique que le document qui est avec la délibération est identique à celui qui a été présenté en commission de l'urbanisme et les mandataires ont pris note de tout ce qui avait été demandé. Comme un ajout doit être voté ce soir par rapport à d'autres éléments qui vont compléter cette Charte d'aménagement, ce n'est pas le document final qui est entre les mains des commissaires. Le document final comprendra la partie qui a été donnée ce soir et la partie complémentaire qui va être votée tout à l'heure et ce sera une consolidation de tout cela avec les remarques entendues lors des présentations en commission. C'est une charte technique et il ne va pas donner d'indications aux mandataires pour savoir comment construire une grille qui va sous un arbre puisqu'il n'a pas les compétences pour savoir dans quelle sens elle doit être placée. Nous avons donné un mandat en regard avec tout ce qui a été fait auparavant, notamment les délibérations liées aux aménagements du périmètre de la Place du Marché. Nous avons demandé un projet cohérent pour le Vieux-Carouge et on s'est adressé à des architectes urbanistes qui ont considéré les propositions faite comme cohérente avec le périmètre du Vieux-Carouge. Il y a peu d'enjeux politiques dans les choix qui sont fait dans cette charte, comparé aux préoccupations techniques de nos mandataires.

M. Richard est d'accord que ce sont eux les experts et pas nous mais les aspects qui ont été soulignés sur la végétation méditerranéenne, en bac ou pleine terre, ce ne sont pas des éléments techniques mais politiques et urbanistiques.

M. Nobs répond que cela pourrait être politique s'il s'agirait d'une même configuration pour le même projet au même endroit mais technique quand celui-ci est à développer. Dans certaines situations, il y a d'autres contraintes tels que des problèmes d'accès, de sous-sol où autres et on ne peut pas dire qu'on met tout en pleine terre parce qu'on fait du développement durable, on doit faire des choix différents. Les deux bureaux sont pleinement conscients de la volonté des autorités carougeoise à respecter la politique du développement durable et l'Agenda 21.

M. Montessuit rappelle que nous sommes propriétaires de la Commune de Carouge et c'est à nous de choisir ce qu'on veut. Cela ne remet pas en cause ce qui a été fait mais les personnes mandatées sont des conseillers avec lesquels nous devons dialoguer, ceux-ci peuvent nous influencer et inversement. Il ne conçoit pas une politique communale qui consiste à prendre un spécialiste qui se charge de tout.

M. Nobs constate qu'après quelques minutes de dialogue avec M. Montessuit, nous arrivons quand même à un point d'accord qui est celui de finaliser cette Charte d'aménagement et ensuite la discuter au sein du Conseil municipal avec les mandataires. M. Montessuit pourra influencer les architectes et urbanistes par rapport à la couleur des sols et au choix des po-teaux.

M. Buchs pense que c'est nous qui vivons dans cette ville et qu'il faut se méfier des spécialistes dans le sens où la tendance est de vouloir tout remettre dans leurs mains. La politique est importante et devrait être placée avant eux.

Mme Molinari pense que quand nous décidons des orientations urbaines d'une ville, il s'agit bien de discussions politiques, de la qualité de vie que nous y avons. Quand on parle d'une rue où il y a deux rangées de voiture de chaque côté et des enfants qui ne sont plus en sécurité parce qu'ils n'ont plus de trottoir du fait que c'est de façade à façade. Il ne s'agit pas d'une question technique mais bien hautement politique liée au nombre de place que nous souhaitons laisser aux voitures, aux problèmes de transit, etc. Elle rappelle qu'il y a un Plan Directeur communal et celui-ci dit très clairement, par exemple, qu'il faut favoriser à tout pris la perméabilité du sol par une végétation dans la terre directement et non pas en pots. Le projet prévoit d'enlever les pots sur la place du Temple pour y mettre des plantes, pouvons-nous faire cela d'une manière plus large ? Le type d'enrobé est bitumineux et il n'y a pas de zones perméables. Il y a d'autres points à discuter et elle se réjouit d'en parler lors de la commission. Il est vrai que nous avons discuté de quelques uns de ces éléments en commission mais nous n'avons pas de documents, si ce n'est quelques feuilles éparées. Elle trouve que la

discussion d'aujourd'hui est très intéressante, cependant, les débats avec tous les documents ont souvent lieu tardivement.

Elle souhaite savoir ce qu'il en est du lauréat du concours qui a été lancé et pour lequel nous avons eu une communication officielle, il nous a été présenté et c'est sur lui que nous allons nous baser pour faire les réaménagements de la rue du Vieux-Carouge en zone à 20 km/h. Son étude a été faite sans tenir compte des commentaires que nous avons faits en commission et elle se demande comment ces 2 projets vont se regrouper. Elle demande s'il est encore possible d'intervenir sur celle-ci ?

M. Nobs répond qu'il est étonné et il souhaite rappeler la chronologie des différents événements et démarches puisque visiblement certains oublient ce qui s'est passé. Il y a eu la piétonisation de la place du Marché qui faisait l'objet d'une initiative. Au préalable, nous n'avions pas terminé les travaux de la rue Jacques-Dalphin parce qu'il y avait des problèmes liés aux futurs aménagements et certains membres du Conseil municipal n'étaient pas satisfaits avec la proposition du Conseil administratif de l'époque. Le Conseil administratif a donc décidé de revenir en arrière en proposant un projet différent dans le cadre de la délibération qui avait été votée avec les travaux d'assainissements des égouts. Suite à cela, le Conseil administratif a pris la précaution de travailler avec des mandataires pour ne pas partir n'importe comment sur la rue Jacques-Dalphin parce que nous devons imaginer le périmètre du Vieux-Carouge. Nous leurs avons demandé de préparer une Charte d'aménagement dans le but de la proposer aux futurs mandataires afin de réaliser des aménagements cohérent dans le périmètre du Vieux-Carouge. Ils sont venus deux fois dans cette salle pour présenter leurs travaux ainsi que les résultats de leurs réflexions. Lors de ces présentations, il n'a pas entendu les propos de ce soir et si cela a été dit, les procès-verbaux seront relus et nous y ferons référence pour modifier le document et vous le soumettre. Nous travaillons en collaboration avec le Conseil municipal pour que les projets carougeois avancent dans le bon sens en tenant compte des préoccupations de chacun.

Mme Stebler constate par tout ce qu'elle vient d'entendre et les décisions mises en image dans ce document, particulièrement en page 65, qu'il n'a pas été pris en considération l'intervention en commission pour la pollution lumineuse ni la motion des verts qui a été acceptée à l'unanimité.

M. Morex hallucine parce que l'acte politique a été fait au moment du vote du projet d'urbanisation du Vieux-Carouge. L'orientation que nous leur avons donnée consistait en des zones de rencontre, la suppression de places de parking, la création d'un parking de compensation et le réaménagement du Vieux-Carouge. Il n'est pas politique de décider du choix d'un revêtement de sol et il rappelle que nous ne sommes pas des spécialistes. Il cite l'exemple d'une photo des éclairages de la place du Marché dans le document mais il est écrit nulle part qu'ils allaient mettre des spots partout. Il faut faire confiance aux spécialistes et nous n'allons pas revire à carouge ce que la ville de Genève vit avec les édicules sur les quais.

M. Baertschi explique que ces problèmes de réaménagement urbain sont toujours un peu délicats et il a toujours à l'esprit les fameuses poubelles de M. Claude Keterrer, ancien maire de Genève, où la cahute de la place du Temple, ce n'est pas évident et il y a toujours une certaine sensibilité autour de ces questions. Au Pont de la Coulouvrenière, un réaménagement a été effectué avec mobilier urbain très moderne. Barcelone a eu des programmes de réaménagement avec aussi une certaines gammes de mobilier. Il faut tout de même saluer l'initiative du Conseil administratif d'aller dans le prolongement des réaménagements murs à murs qui ont été voté par ce Conseil.

M. Richard déclare que les Conseillers municipaux d'A.G.T. soutiennent la proposition du Conseil administratif mais ils souhaitent un amendement pour pouvoir participer. L'expert n'est pas quelqu'un qui prend les options à notre place mais nous éclaire sur celles qui sont réalisables afin que nous puissions prendre les décisions. Cela doit se pratiquer pour les assurances sociales ou l'urbanisme, l'expert n'est pas neutre, il a aussi des préférences de couleurs, de formes et autres et il ne doit pas prendre les décisions à notre place. Lorsqu'il lit à la page 71

que la caractéristique fondamentale du tissu du Vieux-Carouge se fonde sur des rues dans lesquelles les plantations ne sont pas présentes et que le projet reconnaitra cette spécificité. Si nous ne souhaitons pas être dans la continuité historique parce qu'on veut faire autrement, nous devons pouvoir le dire assez tôt afin qu'ils puissent revenir en arrière.

M. Nobs ne partage pas cet avis parce qu'il faut être cohérent et quand on a une place à l'Italienne qui, à l'époque, était la place de Carouge, il y a des choses urbanistiquement faites en fonction d'impacts historiques sur lesquels on doit se fier et respecter. En commission de l'urbanisme vous aurez tout loisir de vous exprimer et si vous ne voulez pas de cette Charte ou la modifier, le Conseil municipal est souverain dans ces choix et ses décisions. Toutefois, il ne comprend pas ces réactions virulentes par rapport à cette proposition.

Le Président relit l'amendement qui consiste à rajouter sous décide, le point 4 : *de demander au Conseil administratif de soumettre au vote du Conseil municipal la charte d'aménagement une fois celle-ci complétée.*

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

La proposition ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.

Vu les objectifs de valorisation des espaces publics du Vieux-Carouge fixés par la fiche de mesures N° 6 du Plan directeur communal, validé par le Conseil municipal le 25 juin et approuvé par le Conseil d'Etat le 14 septembre 2009 ;

vu le document de synthèse s'intitulant «Charte d'aménagement», développé par les Bureaux d'architectes ar-ter et atelier>traces dans le cadre de l'étude générale de valorisation des espaces publics du Vieux-Carouge menée en 2008 ;

vu les délibérations 55-2008 et 67A-2008 approuvant les principes et objectifs généraux de mise en valeur de l'espace public du Vieux-Carouge énumérés ci-dessus ;

vu la délibération 103-2009 relative à l'organisation d'un mandat d'étude parallèle pour la réalisation des espaces publics des secteurs place du Marché, place du Temple, rue Saint-Joseph, rue Roi-Victor-Amé, rue Vautier selon les principes définis par la «Charte d'aménagement» et en adéquation avec les projets prototypes en cours de réalisation ;

vu que la réalisation de la zone piétonne et la zone de rencontre 20 km/h dans le Vieux-Carouge se caractérise par l'application des principes énoncés dans ladite «Charte d'aménagement» ;

vu la volonté de la Ville de Carouge de parfaire la «Charte d'aménagement» par une réflexion complémentaire liée au mobilier urbain (édicules, abris vélos, caissettes à journaux, quais surélevés pour transports collectifs) en vue d'assurer l'unité et l'identité des espaces publics du Vieux-Carouge ;

vu les devis estimatifs des Bureaux d'architectes ar-ter et atelier>traces ainsi que le récapitulatif financier

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité (29 oui)

DECIDE

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 25'000.-- en vue de compléter la «Charte d'aménagement» des espaces publics du Vieux-Carouge.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2010 en dépense supplémentaire rubrique (09.318).
3. De compenser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.
4. De demander au Conseil administratif de soumettre au vote du Conseil municipal la charte d'aménagement une fois celle-ci complétée.

8. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DESTINE A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE VINGT-CINQ DEFIBRILLATEURS HEARTSTART FRX (AED) MUNIS DE LEURS ACCESSOIRES, DE VINGT-CINQ CLES DE DEFIBRILLATION PEDIATRIQUE FRX, DE VINGT CINQ KIT D'INTERVENTION RAPIDE, DE DIX-NEUF ARMOIRES MURALES POUR DEFIBRILLATEUR, DE DIX-NEUF PANCARTES MURALES SIGNALANT UN AED ET A LA FORMATION DE BASE OBLIGATOIRE 126-2010 P

M. Aebi explique que c'est l'ouverture d'un crédit pour l'acquisition de 19 défibrillateurs fixes et 6 portables. Cette proposition répond à la motion qui a été prise en considération lors du Conseil municipal du 23 avril 2009 et avait été renvoyée en commission de la sécurité. Celle-ci s'est réunie le 25 août et le 24 novembre 2009. Cette proposition vous demande d'accepter ce crédit de CHF115'500.— qui correspond à l'acquisition de ces 25 défibrillateurs et accessoires (armoires et pancartes), les frais d'installation et de formation de base dispensé par les samaritains de Carouge. Ce matériel est destiné à équiper les bâtiments publics ou sous la responsabilité de la commune et les portables sont prévus pour la police municipale, les pompiers, les samaritains et les sauveteurs.

Le projet est pris en considération à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Mme Donnet remercie du soin qui a été apporté à cette motion, elle a suivi les rapports puisqu'elle ne fait pas partie de la commission de la sécurité. Dans le dernier rapport, il y a une liste de bâtiments qui a été dressée et lorsqu'elle regarde le tableau récapitulatif, elle ne voit pas les écoles. Elle souhaite savoir si c'est le DIP qui a équipé les écoles ou si c'est un oubli ?

M. Aebi répond que cela n'est pas un oubli mais il y a une approche différente envers les écoles compte tenu du fait que la réglementation et la formation ne sont pas identiques que pour les autres structures et il faut approcher le DIP pour les équiper de défibrillateurs.

Mme Donnet demande si nous avons déjà pris contact avec les instances concernées et elle nous informe que dans les établissements scolaires du post-obligatoire, des défibrillateurs ont été installés.

M. Aebi ne peut pas le certifier ce soir mais cela a été demandé. La démarche est plus compliquée lorsqu'on doit passer dans un autre département avec un personnel qui travaille

avec des enfants. Nous devons voir avec le DIP mais pour ne pas perdre de temps, nous avons proposé 25 équipements et compte tenu de la décision qui va être prise ce soir, nous reviendrons avec un complément de crédit pour équiper nos 5 écoles.

M. Gerster explique que pour les enfants, le défibrillateur est moins utile que pour les adultes parce que dans la majorité des cas, il ne s'agit pas d'arrêt cardiaque mais les conséquences d'un arrêt respiratoire et en pratiquant un massage, la respiration de l'enfant repart beaucoup plus vite qu'un adulte. Par contre, on peut imaginer que dans une école il y a aussi des adultes et des seniors qui utilisent le soir des salles de gym et un défibrillateur pourrait quand même être installé pour eux. Il a une autre question qui concerne l'équipement car il a malheureusement été absent lors de la deuxième commission. Il faudrait arrondir le montant du crédit à CHF120'000.-- parce que lorsqu'on équipe un défibrillateur, il faut une deuxième batterie ainsi qu'un deuxième jeu d'électrodes, ce qui n'est pas indiqué dans la demande, il est uniquement mentionné que la batterie a une durée de vie de 4 ans et qu'elle n'est pas rechargeable. Il ne faudrait pas se retrouver avec un appareil qui n'a pas marché pendant 4 ans sans batterie ni électrodes de rechange.

M. Aebi avait posé la question aux samaritains de Carouge mais on ne lui a pas été précisé qu'il fallait prévoir ce complément. Nous pouvons arrondir le montant à CHF 120'000.— ou prendre sur un budget de fonctionnement.

M. Montessuit est las de cette société où on veut se prémunir de tout, on a peur de tout, on veut se protéger et il trouve que c'est disproportionné, non pas en terme financier mais dans le fait de vouloir entretenir une illusion. L'installation de ces 25 défibrillateurs entretient cette illusion même si on est quasiment certain qu'ils ne vont jamais servir. Il est entièrement d'accord avec le fait que s'ils sont utilisés une fois c'est très bien et il en sera le premier heureux. Cela étant, il faut quand même accepter un certain nombre de fatalités existantes dans le monde. La commission l'a fait puisqu'il y avait une proposition qui consistait à en placer un tout les 50 mètres pour un prix démesuré. Dans sa grande sagesse, la commission l'a repoussée. Actuellement on est dans l'excès pour ce genre de chose et il fera un amendement pour supprimer 6 défibrillateurs fixes dans certains lieux, tout en gardant ceux qui ont une vraie utilité et qui se trouvent dans les véhicules et à la piscine.

Mme Donnet rebondit suite aux propos de M. Montessuit et trouve lamentable et cynique de tergiverser pour 6 appareils, en faisant de grandes déclarations sur la vie.

M. Schmutz explique qu'on vient d'avoir un long débat sur qui est spécialiste et qui ne l'est pas et il aimerait bien savoir sur quelle base M. Montessuit va faire ces choix.

M. Papparou est très perplexe et il estime que si M. Montessuit pense que la vie est telle qu'elle est et bien il devrait faire un amendement pour supprimer tous les défibrillateurs. Pourquoi en enlever ici plutôt qu'ailleurs ?

M. Montessuit répond à Mme Donnet que cela n'est pas mesquin dans la mesure où ce n'est pas un problème financier mais de principe. Il ne les retire pas parce qu'ils sont le résultat d'un choix du Conseil municipal qui a voté une motion et il ne veut pas aller à l'encontre de l'idée initiale du législateur. De son point de vue personnel, ils sont dans l'ensemble inutiles, sauf ceux qui se trouvent dans les véhicules.

M. Aebi explique qu'il y a un plan d'action et il a été précisé en commission que lorsque le cardiomobile ou des équipes de secours interviennent sur le territoire de notre Commune, ils savent exactement où se trouvent les défibrillateurs fixes et mobiles. Si quelqu'un appelle le 144 pour une personne qui a des symptômes d'attaque, on lui indique immédiatement où se trouve le défibrillateur le plus proche. Il y a un plan pour installer ces défibrillateurs et, il y en a aussi dans les avions, pour les passagers.

M. Montessuit trouve qu'on décrédibilise le vrai principe de précaution et à force de crier au loup, un jour il arrive et plus personne n'y croit. Ce n'est pas du cynisme comme le pense

Mme Donnet mais simplement qu'il faut arrêter cette illusion de penser qu'on peut se prémunir de tout car ce n'est pas vrai.

M. Gevisier répond que la vie ne vaut rien mais rien ne vaut la vie et il pense que d'investir 120'000.— pour des défibrillateurs même si cela sauve une personne, ça vaut la peine.

Mme Stebler estime que c'est une histoire de santé publique et deux personnes sur 10 peuvent être sauvées. On l'a vu à Haïti, quand on peut sortir un enfant des décombres, tout le monde est content et ici si on peut sauver une seule personne, CHF 120'000.— ce n'est pas grand-chose et la technique aidant, la santé publique est de notre responsabilité et il faut en mettre partout.

M. Gerster est désolé parce que s'il suivait le discours de M. Montessuit, cela voudrait dire qu'il a perdu des heures de sa vie puisqu'il a un exercice de section à Carouge, un autre à Planles-Ouates et il est membre du piquet catastrophe de Genève. S'il doit accepter la fatalité et le devoir de précaution il aurait mieux fait de regarder un match à la télé. Il préfère aller mettre son temps au service des autres et sans vouloir se vanter il rappelle que grâce à lui et aux autres samaritains présents un père de 51 ans peut toujours embrasser ses enfants aujourd'hui et encore participer à la Vogue. C'est une récompense à toutes ces heures de travail et il estime que les samaritains et ceux qui donne du temps pour les autres ont le droit d'avoir un outil. Il y a encore 5 ans on disait que c'était de la science fiction, ensuite à Seattle ils en ont mis dans toute la ville et en France même des enfants en bas âge sont formés à l'utilisation. C'est le progrès, dans l'aviation on est plus en biplan mais on vole avec des A380. Les choses évoluent et donner de son temps au service des autres, c'est le progrès

M. Montessuit félicite M. Gerster pour son engagement et l'incite à continuer dans cette direction. C'est la raison pour laquelle, comme il l'a dit en préambule, les seuls qui lui paraissent indispensables et utiles sont ceux qui se trouvent dans les véhicules puisqu'ils seront utilisés par des gens qui savent s'en servir. Il a de la peine à imaginer, au vu de ce qu'on voit dans l'utilisation d'outil simple que le premier quidam sous stress réussisse à utiliser cette chose de façon intelligente. Il ne faut pas prendre cette intervention dans un but d'économie mais c'est un problème de principe.

Le Président soumet au vote l'amendement de M. Montessuit qui vise à modifier le point 1 du décide : d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 19/26^{ème} de 115'500.— destiné à l'acquisition de 19 défibrillateurs.

M. Montessuit propose de supprimer la pose de défibrillateurs aux endroits suivants : la Maison Delafontaine, le musée de Carouge, le cimetière, la Protection civile, les Promenades et le théâtre de Carouge.

L'amendement est refusé par 3 oui, 23 non et 2 abstentions

La proposition est acceptée à l'unanimité

Vu la motion intitulée « Motion pour équiper la commune de Carouge de défibrillateurs », prise en considération lors du Conseil municipal du 23 avril 2009, qui l'a renvoyée en commission de la Sécurité ;

vu que celle-ci s'est réunie le 25 août 2009 et qu'à cette occasion, il a été demandé au Conseil administratif de soumettre un projet aux commissaires ;

vu que ce projet a été présenté en commission de la Sécurité le 24 novembre 2009 et qu'à l'issue de celle-ci, à l'unanimité, la commission a demandé au Conseil administratif de présenter un projet de délibération visant à financer l'acquisition et la formation y relative de défibrillateurs ;

que la présente délibération prévoit l'acquisition et l'installation de dix-neuf défibrillateurs dans des bâtiments communaux (y compris le Théâtre de Carouge) et de six défibrillateurs portables, ainsi que la formation adéquate et obligatoire pour le personnel concerné ;

vu que le choix s'est porté sur des AED de la marque PHILIPS et le modèle retenu est le défibrillateur Heartstart FRx, reconnu pour sa grande facilité d'utilisation, sa qualité et son excellente autonomie pour des appareils fonctionnant uniquement au moyen de batteries non rechargeable, au prix unitaire de CHF 2'805.-- HT auquel il faut ajouter CHF 172.-- HT pour la clé de défibrillation pédiatrique et CHF. 145.-- HT pour le Kit d'intervention rapide soit, pour 25 pièces, la somme de CHF. 78'050.--HT, soit 83'981.80 TTC ;

vu que le coût des armoires murales pour défibrillateur 42x38x15cm est de CHF 327.--/pièce HT et que celui des pancartes murales signalant un AED est au prix de CHF 95.--/pièce HT, soit pour 19 pièces un total CHF. 8'018.-- HT, soit CHF. 8'627,40 TTC ;

vu que l'installation de chacun des dix-neuf appareils fixes est facturée forfaitairement au prix de CHF 430.-- par appareil, soit au total CHF. 9'170.--HT, soit CHF. 8'790.95 TTC ;

vu qu'il a été prévu la formation de base obligatoire pour 84 collaborateurs (employés communaux ou partenaires) chargés d'utiliser ce matériel ;

que cette formation représente un coût total arrondi à CHF.14'000.-- ;

qu'il est précisé que la formation continue sera portée au budget annuel communal de fonctionnement

qu'ainsi, le crédit total arrondi de CHF. 115'500.-- TTC se ventile comme suit :

- Acquisition des 25 défibrillateurs et accessoires : CHF. 83'981,80
- Acquisition des armoires et pancartes : CHF. 8'627,40
- Frais d'installation : CHF. 8'790,95
- Frais de formation de base CHF. 14'000.00

conformément aux articles 1 et ss de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité (28 oui)

DECIDE :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 115'500.-- TTC destiné à :l'acquisition de vingt-cinq défibrillateurs Philips HeartStart FRx, de vingt-cinq clés de défibrillation pédiatrique FRx, de vingt-cinq Kit d'intervention rapide, de dix-neuf armoires murales pour défibrillateur, de dix-neuf pancartes murales signalant un AED, à l'installation dans les bâtiments communaux de dix-neuf des vingt-cinq appareils et à la formation de base obligatoire.
2. De comptabiliser la dépense prévue ci-dessus dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant de CHF 115'500.-- au moyen de 4 annuités, dès 2011 sous rubrique 11.331.

9. Projets de délibérations

Il n'y en a pas.

10. **PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Le Président a reçu une proposition de Mme Wermeille et le secrétaire nous la lit :

Economiseurs d'eau

Afin de sensibiliser la population carougeoise aux économies d'énergie, notamment aux économies d'eau, Carouge a offert l'an dernier quelques centaines économiseurs d'eau à ses habitants. Cette action qui s'inscrit résolument dans la ligne du développement durable pourrait s'étendre systématiquement aux nouveaux habitants. Leur distribuer un économiseur d'eau par exemple lors de la réception en leur honneur ainsi que lors des visites de Carouge leurs étant destinées serait une manière concrète de signifier les priorités des autorités communales.

D'autre part, sachant que les enfants ont tendance à ouvrir à fond les robinets, il me semblerait judicieux d'équiper d'un économiseur d'eau les différentes classes carougeoises et autres lieux scolaires qui n'en bénéficieraient pas encore.

Je vous remercie de votre attention.

11. **Motions**

Deux motions reviennent après examen en commission :

M 31-2009 : "tarifs piscine" du 25 juin 2009

Cette motion a été prise en considération lors du Conseil municipal du 25 juin 2009 qui l'a renvoyée en commission sociale et jeunesse. Celles-ci se sont réunies le 15 décembre 2009 et le rapport a été rédigé par M. Paparou.

M. Paparou n'a rien à ajouter à son rapport.

Les commissions, à l'unanimité, préavisent favorablement les propositions du service Constructions et urbanisme, soit, des tarifs piscine reçus en annexe.

Le Président souhaite mettre aux voix cette proposition qui fait suite à la commission sociale et jeunesse et il demande si un membre souhaite prendre la parole sur cette motion.

Mme Fries-Walzer remercie le service Constructions et urbanisme d'avoir pris en compte ses demandes et elle conseille les membres à suivre ces propositions.

M. Gevisier demande à qui sont destinés les tarifs réduits.

Le Président ne peut pas répondre puisque cela a été discuté en commission sociale et jeunesse.

La motion et les nouveaux tarifs sont approuvés à l'unanimité.

Type d'entrée		PROPOSITION SCU	
		FONTENETTE	PERVENCHES
1	Entrée simple		
2	Adulte	5.00	5.00
3	Réduit	3.00	3.00
4	Enfant	2.00	2.00
5			
6	Entrée 10 entrées		
7	Adulte	40.00	40.00
8	Réduit	24.00	24.00
9	Enfant	15.00	15.00
10			
11	Abonnement saison hiver 8 mois		
12	Adulte		90.00
13	Réduit		60.00
14	Enfant		20.00
17			
18	Abonnement saison été 4 mois		
19	Adulte	90.00	
20	Réduit	60.00	
21	Enfant	20.00	
22	Gigogne Enfant 6 à 15ans		
23	Gigogne Adolescent 15 à 18ans		
24			
25	Abonnement annuel		
26	Adulte	170.00	
27	Réduit	100.00	
28	Enfant	30.00	
31			
32	Abonnement famille été		
33	adulte	90.00	
34	1er enfant	20.00	
35	2ème enfant	10.00	
36	3ème enfant	gratuit	
37			
38	Abonnement famille hiver		
39	adulte		90.00
40	1er enfant		20.00
41	2ème enfant		10.00
42	3ème enfant		Gratuit
43			
44	Abonnement annuel famille		
45	adulte	170.00	
46	1er enfant	30.00	
47	2ème enfant	10.00	
48	3ème enfant	Gratuit	
49			
50			
52	Tarif enfant	Tarif de 6 à 18 ans = enfant	

M 22-2008 : "Aide extraordinaire aux familles" du 11 décembre 2008

Cette motion a été prise en considération par le Conseil municipal le 11 décembre 2008 qui l'a renvoyée en commission sociale. Celle-ci s'est réunie le 15 décembre 2009 et le rapport a été rédigé par Mme Kissling.

Mme Kissling n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission par 1 oui, 8 non et 2 abstentions prévise défavorablement cette motion.

M. Buchs souhaite intervenir puisque la proposition du P.D.C a parue saugrenue et surréaliste à la commission. Ils ont fait une brève apparition lors de cette commission puisque qu'elle était de courte durée. Toutefois, il souhaite défendre l'idée que le P.D.C. a eue de demander une aide extraordinaire pour les familles. Il y a une erreur dans le rapport de la commission puisqu'il indique que cette demande a été faite après l'annonce des CHF 21'000'000.— de

bénéfice alors qu'elle a été faite avant. Lorsqu'ils ont su qu'il y aurait un bénéfice, ils ont pensé qu'il était utile qu'une fois et de façon extraordinaire les habitants de la Ville de Carouge profitent du bénéfice que la commune a réalisé. Les citoyens de Carouge y participent par leurs impôts et activités sur leur lieu de vie et il était important pour le P.D.C qu'une petite partie leur revienne. Il faut savoir que d'autres communes ont fait des propositions semblables et Bardonnex a rétrocedé à chaque habitant une certaine somme d'argent. Ce n'est pas qu'une idée du P.D.C. carougeois. Ils ont pensé qu'au lieu de donner de l'argent à tous les citoyens de Carouge, il fallait axer la demande sur les familles, compte tenu du fait que les allocations familiales versées qui leurs sont versées sont insuffisantes et il remercie le parti socialiste d'avoir lancé une initiative pour les augmenter. Cela concernait aussi la classe moyenne qu'il ne faut pas oublier. Cette proposition a été faite suite au budget 2008 et tous les aléas liés au référendum et la non application du budget. Il a fallu 6 mois pour que la commission se réunisse afin de discuter de cette demande et, entre temps, le boni de la Ville de Carouge a disparu. Les problèmes sont les mêmes depuis que le budget a été voté et que le bénéfice a été utilisé pour amortir la dette. Il aurait peut-être été plus simple d'imaginer qu'étant donné que nous devons discuter de ces CHF 800'000.— de les mettre en réserve afin de savoir s'il était possible de les voter. Les familles ont besoin d'une aide extraordinaire, la situation est difficile avec la crise et il est important que la Ville de Carouge montre un signe pour ses citoyens et aide les familles. Il rappelle que le Canton de Genève a décidé de baisser les impôts pendant la période de crise et elle n'a pas été seulement votée par les partis de droite mais aussi par le parti écologique. Il a été demandé en commission de retirer cette demande mais ils vont la maintenir, elle est importante et ils sont ouverts à tous les amendements possibles mais une discussion doit avoir lieu sur ce sujet.

Le Président rappelle que cette motion a été discutée lors d'une commission où tout le monde a émis son avis. De ce fait, nous n'allons pas rouvrir la discussion maintenant.

Mme Budry pense qu'au lieu d'une aide unique extraordinaire il faudrait essayer de développer l'idée de prestations gratuites qui seraient ouvertes à tous, et plus particulièrement pour les enfants. Les commissaires d'A Gauche Toute ont essayé de faire passer la gratuité de la piscine et n'y sont pas arrivés mais ils reviendront à la charge sur ce sujet. Ils pensent aussi à la gratuité de Centre Aéré et d'autres activités proposées durant les vacances scolaires pour tous les enfants. Le but est d'aider les familles de façon durable et favoriser toutes les classes sociales.

M. Morex explique que la fraction libérale aurait accepté cette motion si, au lieu de faire un arrosage total, on avait prévu de verser cette somme aux familles qui en ont réellement besoin. Il propose l'amendement suivant "de verser aux familles qui en ont besoin la somme de CHF 200.—", en se référant au RDU.

Le Président va vérifier s'il est possible d'amender une motion.

M. Baertschi constate que M. Buchs a parlé avec la voix du cœur et il pense qu'il est vrai que, parfois, l'on ne tient pas suffisamment compte des problèmes des familles.

Mme Molinari soutient le principe d'aider les familles les plus démunies dans le sens des dires de M. Morex et en se basant sur le RDU (revenu déterminant unifié) qui sert de base pour les prestations sociales. Par contre, elle n'est pas favorable à une démarche du type arrosoir, indistincte et sans tenir compte des revenus.

Le Président confirme que le règlement ne prévoit rien qui stipule le fait de pouvoir amender une motion. De ce fait, cette motion sera acceptée ou refusée et si un parti veut revenir avec une motion différente lors du prochain Conseil municipal, cela ne pose aucun problème.

M. Schmutz n'a pas très bien compris puisque si rien ne précise qu'on peut amender une motion alors rien ne précise qu'on ne peut pas le faire. Il demande une suspension de séance et

que le P.D.C décide, le cas échéant, ce qu'il souhaite faire en sachant qu'il y aurait une ouverture et une possibilité de se présenter avec un deuxième texte.

Le Président explique que le texte doit être voté positivement ou négativement et il est possible de revenir avec un nouveau texte lors d'une prochaine séance.

M. Buchs "retire" la motion et le P.D.C en présentera une autre avec un plus grand appui.

La motion est refusée par 4 oui, 21 non et 3 abstentions.

Le Président a reçu une nouvelle motion signée par le groupe socialiste, le secrétaire nous la lit :

Considérant le problème récurrent des attroupements nocturnes autour des débits de boissons carougeois

Considérant la problématique de l'alcool chez les mineurs

Considérant l'insatisfaction des riverains-e-s mainte fois exprimée au travers de pétitions

Considérant les premières conclusions tirées en 2009 et les problèmes en suspens

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

D'organiser très rapidement une table ronde réunissant :

- *des travailleur-euse-s sociaux-ales en lien avec le monde de l'adolescence ainsi qu'en lien avec le domaine scolaire*
- *des représentant-e-s des associations de prévention contre l'alcoolisme*
- *des représentant-e-s des forces de l'ordre (municipales et cantonales)*
- *des représentant-e-s des cafetiers-restaurateurs*
- *des représentant-e-s des associations de commerçants-e-s carougeois-e-s*
- *des représentant-e-s des habitant-e-s- de Carouge*
- *un-e délégué-e par parti politique représenté au Conseil municipal*

Une feuille de route est donnée :

- *dresser le constat de la situation*
- *définir une structure et sa composition chargée de mettre sur pied un contrat de quartier*
- *faire un retour d'information à la commission jeunesse et sociale avant la fin du premier semestre 2010.*

Parti socialiste

La motion est prise en considération par 21 oui, 5 non et 1 abstention

M. Schmutz demande la discussion immédiate.

Mme Budry propose un renvoi en commission sociale

Le renvoi en commission sociale est accepté par 17 oui, 9 non et 2 abstentions.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Stebler soutien une partie de l'idée qui consiste à réfléchir autour d'une table pour essayer de prévenir les difficultés liées aux jeunes. Par contre, elle n'apprécie pas le fait de parler d'attroupement de jeunes au début du texte de la motion. Dans la nouvelle loi sur la sécurité, ce problème est souvent évoqué, notamment au Grand Conseil. Maintenant, sitôt que

l'on voit quelques jeunes en groupe on se méfie alors, qu'au contraire, c'est normal et nous l'avons fait nous-mêmes. Elle demande que lors de cette commission les commissaires fassent attention à ce point puisque que le fait de se rencontrer et s'attrouper ne constitue pas un délit et la loi a été contestée en raison de ce point.

M. Morex est étonné de cette motion, les socialistes ont une année de retard ou, alors ils souhaitent reprendre à leur compte ce qui est déjà fait par notre Conseiller administratif. Tous ce qui est demandé a été fait et depuis une année nous discutons en commission des problèmes avec les travailleurs sociaux, les associations et autres. Est-il souhaité que nous repoussions le débat le plus longtemps possible pour ne jamais prendre de mesures ?

M. Schmutz explique qu'elle s'inspire de ce qui a été fait il y a quelques années avec la CREA et qui avait donné d'excellents résultats. Il précise que tous les lieux de discussions sont généralement nécessaires pour faire avancer les problèmes. De plus, il invite Mme Stebler à regarder la première ligne de la motion qui indique " considérant le problème récurrent des attroupements nocturnes autour des débits de boissons carougeois". Il souligne le fait qu'on ne parle pas d'attroupement de jeunes.

Mme Donnet répond à la question de M. Morex et explique qu'il est clairement expliqué dans le deuxième considérant que ce qui nous préoccupe c'est l'alcool chez les mineurs et les jeunes adultes. Les campagnes faites sur ce sujet ont eu un impact assez modeste. Ce qui a été traité jusqu'à présent par M. Aebi est plutôt au travers de pétitions et de lettres de riverains concernant le bruit, notamment lorsque les personnes sortent des établissements publics. On souhaite que le problème de l'alcool chez les jeunes soit pris en compte et comme cela a été relaté dans les journaux, il y a des problèmes de vitesses au volant les soirs de fortes alcoolisations et nous pouvons constater ce qu'il en résulte. L'idée est de se mettre autour de la table et voir comment nous pouvons agir ensemble.

M. Gerster ne s'imaginait pas que nous allions parler de cocktail et il se rallie aux propos de M. Morex. Il est surpris qu'il y ait une demande de participation politique car il ne voit pas ce qu'un représentant de chaque parti va apporter de plus. Il y a des spécialistes sur le terrain qui discutent des problèmes et viennent en commission. Il faut que M. Aebi réexplique tout le travail qu'il a fait puisque visiblement il n'est pas connu de tous et celui-ci doit être mis en évidence. Il invite les commissaires intéressés à participer à cette commission.

Le Président rappelle que nous sommes en tour de pré-consultation et que celui-ci consiste à donner des recommandations aux commissaires et non refaire tout le débat.

M. Gevisier est très étonné de voir qu'il y a 6 partis inscrit sur la motion et pas l'U.D.C.

M. Barthassat demande aux commissaires de relire les procès-verbaux des commissions de la sécurité parce que tout a déjà été fait par M. Aebi et les travailleurs hors murs. Ceux-ci sont venus en commission expliquer ce qui se passe à Carouge et les problèmes liés à l'alcoolisme. Sur le fond, cette motion est bien mais tout a déjà été fait.

Mme Molinari trouve que reprendre ce débat sous cet angle est réducteur et il faut tenir compte de ce qui a déjà été discuté dans l'ensemble du Conseil municipal, des commissions et également à l'extérieur dans les réunions qui ont été organisées. Il faut aussi tenir compte des aspects liés aux raisons de fond tels que la précarité, le sous-emploi ainsi que des difficultés de réinsertion pour les jeunes et les moins jeunes. Elle recommande aux commissaires de ne pas focaliser uniquement sur les jeunes car c'est un problème qui dépasse largement ce cadre.

Le Président clos ce point et suspens la séance pour 5 minutes.

12 Résolutions

La résolution R12-2009, sport et violence des jeunes du 25 juin 2009 vient en retour.

Cette résolution a été prise en considération par le Conseil municipal le 25 juin 2009 qui l'a renvoyée en commission sociale et jeunesse. Celles-ci se sont réunies le 15 décembre 2009 et le rapport a été rédigé par M. Papparou.

M. Papparou n'a rien à ajouter à son rapport.

Les commissions par 5 non et 7 absentions préavisent négativement cette résolution.

Cette résolution est refusée par 2 oui et 26 non.

13. Questions

Ecrites

Il n'y en a pas

Orales

M.Vout, parkings

Cela concerne le parking en face du boulo-drome où il a vu des jeunes (?) en vélomoteurs qui s'arrêtent en uniforme (?) et verbalisent les véhicules parqués. Il souhaite savoir qui a décidé de ceci.

M. Aebi va se renseigner pour le prochain Conseil municipal mais normalement ce sont les A.P.M qui s'occupent du boulo-drome et dressent les contraventions pour les véhicules mal parqués sur ce secteur. Il n'y a eu aucune décision du Conseil administratif.

Mme Stebler, macarons

Dans la Tribune du lundi 18 janvier, nous pouvions lire que Lancy et Chêne-Bourg ont obtenu le feu vert du canton pour mettre des macarons. Onex et Meyrin vont s'y mettre et elle demande s'il est possible d'accélérer l'étude afin de mettre les macarons. En 2005 un crédit d'étude a été voté et un complément de CHF 65'000.-- va prochainement suivre. Elle souhaite que nous ne soyons pas la dernière commune à le faire.

M. Aebi répond qu'il n'y a pas besoin d'accélérer l'étude puisque le projet avance. Il avait annoncé qu'en 2010 cela se ferait et, suite à une question de Mme Molinari il avait répondu d'une concrétisation vers février. Il précise que Lancy commence par des secteurs et non dans la totalité de la commune

Mme Stebler, sel

Des communes comme la Chaux-de-Fond ont remplacé le sel très polluant sur les routes enneigées. Y-a-t'il une étude ou une collaboration avec d'autres commune pour essayer de remplacer le sel ?

M. Aebi répond qu'il y a des communes qui ont commencé avec du sucre mais, actuellement, il n'y a pas d'autres études pour remplacer le sel qui est moins corrosif qu'auparavant et qui est utilisé dans toute l'Europe.

Mme Stebler, sans domicile fixe

Nous avons vu dormir près des Tours et des Charmettes, quelques personnes sans abri. Les Vollandes sont pleines et sur Carouge, en sortant du carré il y a pas mal de personnes qui n'ont même pas CHF 15.— pour aller à l'Armée du Salut. Actuellement, le bâtiment des Charmettes a un potentiel de 100 matelas pour des personnes sans abris. Est-il possible de voir dans le cadre d'une éventuelle rénovation ou démolition-reconstruction d'en faire un centre

ouvert 24h/24 toute l'année ou alors ouvrir les abris de la protection civile comme en Ville de Genève. Il n'y a pas grand-chose sur la commune et on se sent démunis. Est-ce qu'actuellement l'abri de la protection civile est ouvert ?

Mme De Haller répond qu'actuellement les abris de Carouge ne sont pas utilisés. Nous travaillons en très étroite collaboration avec la Ville de Genève qui a toutes les infrastructures et le personnel pour suivre ce genre de dossier. Tant que nous ne sommes pas sollicités les abris ne sont pas ouverts.

M. Schmutz, Joyeux Noël

Cette question s'adresse directement à M. Aebi et il aimerait savoir si on lui a souhaité Joyeux Noël le 25 décembre 2009 à 9h00 sur le parking de Pinchat parce que ce jour là et à cette heure on a revu la balayeuse et deux collaborateurs s'occuper de ce parking. Au dernier Conseil municipal du 10 décembre, il signalait déjà qu'on venait nettoyer le parking du Collège de Pinchat le dimanche matin et M. Aebi déclarait que des dispositions avaient été prises.

M. Aebi confirme que des dispositions ont été prises, seulement, ils ne vont pas uniquement dans le parking mais aussi dans le cycle par obligation de nettoyer. De plus, une fête a eu lieu le 24 décembre sous les abris qu'ils ont dû aller nettoyer et, au passage, ils ont fait le parking. Régulièrement des jeunes se réunissent et il faut assurer le nettoyage de ce lieu. Suite à l'intervention au Conseil municipal du 10 décembre, il a demandé à ce que celui-ci soit ciblé et ne pas le faire ou cela n'est pas nécessaire.

M. Schmutz demande si nous avons besoin de nettoyer les rue de Carouge le 25 décembre.

M. Aebi répond que c'est un jour comme un autre, il y a des engagements qui se font, les habitantes et habitants ne font pas la différence entre ce jour et un autre. Le 25 décembre Carouge était propre et tout le monde était content.

M. Schmutz, puanteur

Depuis quatre semaines, tout le plateau de Pinchat, le quartier Poluzzi et alentours ainsi que la partie autour des champs sont envahis par une odeur nauséabonde. Il paraît que cela proviendrait d'une culture qui pourrit sur pied. Est-il possible de savoir ce qu'il se passe parce que c'est vraiment infect ?

M. Aebi répond qu'il a eu des plaintes et on cherche. Il pense que c'est le champ. Ce qui est inquiétant c'est que l'odeur persiste malgré la couverture de la neige et il s'est demandé si cela pouvait provenir du réservoir. Il va investiguer et donnera une réponse dès que ce phénomène aura été déterminé.

M. Papparou, nids de poule

Il a constaté sur la route du Ch. De Pinchat à la hauteur du Ch. Jules-Vuille des trous d'une certaine profondeur qui sont extrêmement dangereux pour un cycliste ou motocycliste. Il n'est pas sûr de la limite mais il pense que c'est sur la commune de Veyrier. Il faut voir avec la mairie de Veyrier si c'est sur leur territoire afin qu'ils fassent le nécessaire.

M. Aebi répond que c'est le gel qui provoque ces dégâts sur les chaussées. Nous avons commencé à reboucher les trous au chemin de Pinchat et si ce n'est pas déjà fait à l'endroit mentionné, nous allons faire le nécessaire auprès de la commune de Veyrier qui doit venir s'en occuper, sinon nous le ferons pour eux.

M. Papparou, Luculus sur Arve

Luculus était un grand cuisinier et en même temps un redoutable guerrier. Il a lu dans un journal Meyrinois que le théâtre de Carouge avait engagé un maître-queux pour alimenter les équipes internes du théâtre lors des répétitions et pour le public lors des représentations. Il se demande si l'engagement de M. Franck Leclerc pour une demi-heure de spectacle a un impact sur le budget du théâtre. Est-ce vraiment utile et qui décide de ce genre d'engagement ?

Mme De Haller répond que sur la base du budget qui est alloué par l'Etat de Genève et la Ville de Carouge, la programmation est faite sous la totale autonomie du Conseil de fondation. Elle peut poser la question à M. Liermier pour voir comment cela se passe par rapport à cet engagement mais en principe nous n'intervenons pas sur la programmation ni la manière de produire les spectacles. Nous sommes en contrat de subventionnement quadriennal avec eux et ils gèrent les spectacles de façon autonome, pour autant qu'ils nous rendent des comptes sains et bien menés.

M. Paparou pense qu'il faudrait savoir si les gens qui travaillent payent leurs repas et il souhaite avoir une réponse plus précise.

Mme De Haller va faire le nécessaire pour un prochain Conseil municipal.

M. Paparou, chemin Vert

Lors du Conseil municipal du 10 décembre 2009, il avait demandé à M. Nobs si nous allions rouvrir le chemin de Pinchat, route de Troinex et le procès verbal indique que M. Nobs allait regarder. Comme il est toujours fermé, il repose sa question et souhaite connaître la pertinence du sens interdit qui est toujours en place, ceci d'autant plus que certains panneaux sont couchés et on ne sait plus vraiment s'il est possible de circuler dans ce chemin depuis celui de Pinchat.

M. Nobs répond qu'il n'a pas regardé mais s'est renseigné et les travaux sont pilotés par la commune de Veyrier sur ce périmètre, compte tenu du fait que nous avons accordé la possibilité de détourner le bus qui traversait ce secteur. Il va contacter ses collègues de Veyrier pour voir ce qu'ils envisagent de faire.

M. Paparou souligne le fait que l'arrêt de bus a été enlevé puisque maintenant il passe par le Ch. Sur-Rang et si, auparavant le bus empêchait de croiser avec un véhicule, cela n'est plus le cas aujourd'hui, ceci d'autant plus que la partie du chemin des fleuristes à la route de Troinex est bidirectionnelle.

Mme Molinari, la Tambourine

Lors du Conseil municipal du 10 décembre 2009, il y a eu des discussions au sujet de l'association de la Tambourine, à savoir, cette proposition de construction d'un immeuble qui serait placé dans le centre de cette zone qui est déjà très peuplée et qui provient probablement d'une erreur d'urbanisme comme beaucoup de personnes l'ont reconnues. Elle souhaite savoir si la démarche demandée par le Conseil municipal au Conseil administratif qui consistait à prendre contact avec le Conseil d'Etat afin de savoir dans quelle mesure il était d'accord de surseoir à toute décision en attendant d'avoir le Plan localisé de quartier a été effectuée. On nous avait dit qu'une lettre pourrait partir dès le lendemain, voire le soir même. Elle demande s'il y a du nouveau à ce sujet

M. Mosimann répond qu'une lettre est partie le lendemain à l'attention de Messieurs Guy Mettan et François Longchamp et qu'elle est restée sans réponse à ce jour.

Mme Molinari rappelle qu'une commission a été fixée pour le 9 février traitant du sujet de la Tambourine et elle demande si nous aurons des nouvelles d'ici là.

M. Mosimann répond que nous allons les relancer.

Mme Molinari, le sens du contre-sens

La rue Jacques-Dalphin a maintenant un très joli contre-sens cyclable. Depuis que les travaux de cette rue ont été finalisés de la partie Jacques-Dalphin jusqu'à Saint-Victor et perpendiculaire sur la Filature, elle est étonnée de constater que le contre-sens n'en n'est pas un mais bien une piste cyclable qui va dans le sens du flux de la circulation des voitures et non pas à l'opposé, cela doit provenir d'une erreur de marquage ou alors, y-a-t'il une autre explication à cette étrangeté ?

M. Aebi va vérifier et donnera une réponse au prochain Conseil municipal

M. Montessuit, arbre de Noël de la poste

Il a été répondu à sa question en début de séance.

M. Montessuit, déblaiement de la neige

Le dimanche précédent la rentrée des classes il a neigé et il a été surpris de constater en allant à la patinoire avec ses enfants qu'il y avait engin qui déblayait la place de Sardaigne pour enlever la neige sur la partie non occupée de cette place et faire un grand tas de neige. Il n'a pas compris à quoi cela servait, d'autant plus que c'est un bon endroit pour laisser les enfants jouer dans la neige. Le Chemin de Pinchat n'est jamais dégagé quand il neige alors qu'il aurait besoin de l'être au vu de sa dangerosité. Quelle est la priorité donnée lors de déblaiement de la neige et les engagements du personnel les jours fériés ?

M. Aebi explique qu'en ce qui concerne le déblaiement la priorité est mise sur les routes communales, les accès du domaine public. Les passages pour piétons et les arrêts de trams. Normalement, les trottoirs doivent être dégagés par les propriétaires d'immeubles et concierges mais quand nous passons avec le petit chasse-neige, nous les dégageons également.

Par rapport au personnel, il y a un piquet neige qui reçoit un appel ou une alerte de la centrale cantonale. En fonction du degré de l'alerte, les personnes de piquet interviennent et selon la nécessité, ils téléphonent à plus de personne afin que le dégagement se fasse le plus rapidement possible.

En ce qui concerne dimanche, nous nous sommes retrouvés un peu dans le même cas de figure qu'en 1985 où 60 cm de neige étaient tombés en peu de temps. Dimanche, il a neigé en en alternance 10 cm et nous avons du faire appel à des entreprises privées pour enlever la neige qui était ensuite stockée sur la place de Sardaigne et évacuée par des camions. On nous annonçait du gel et il ne fallait pas que les tas restent trop longtemps. Pour information, 100 personnes ont travaillé sur notre site, 30 du secteur privé et 70 de nos collaborateurs qui ont travaillé toute la nuit de samedi à dimanche. Cela n'était pas facile du fait qu'il a fallu déblayer en continu puisqu'il y avait en permanence 10 cm de neige.

Quand au Chemin de Pinchat, nous le déblayons et le salons. Par contre, il est vrai que le lundi matin, les habitants qui sont parti tôt n'ont pas eu de problèmes mais ceux qui sont partis tardivement ont rencontré quelques petits soucis en raison de la pente qui était glissante.

M. Montessuit a remarqué que des parties de la commune étaient dégagées de façon chimique avec beaucoup de sel et que le chemin de Pinchat n'était pas dégagé physiquement.

M. Aebi répond que le chasse-neige est passé.

M. Montessuit l'a vu une fois à 2 heures du matin.

M. Aebi explique que le service travaux voirie a fait le maximum bien que nous étions en pénurie de sel.

M. Montessuit, typographie de Carouge

Dans le document qui vient d'être remis pour le nouveau look de Carouge, il y a une petite virgule entre le O et le G. Il demande à quoi cela correspond.

M. Aebi répondra au prochain Conseil Municipal.

Mme Donnet, giratoire Débridée-Centenaire, où en sommes-nous ?

Elle avait posé la question du giratoire lors du dernier Conseil municipal et il lui avait été répondu qu'on allait se renseigner.

M. Nobs répond qu'il avait dit que l'on demanderait à la gendarmerie des comptages liés aux nombreux accidents qu'il y aurait eu sur ce giratoire.

Mme Donnet rétorque qu'il n'y a pas que des accidents mais souvent des accrochages.

M. Aebi explique qu'il n'y a pas de statistiques mais il n'y a pas plus d'accidents dans ce secteur qu'ailleurs. Il y a quelques fois des accrochages entre véhicules mais pas d'accidents avec blessés.

Mme Donnet relève que s'il n'y a pas de statistiques, comment peut on affirmer cela.

M. Aebi répond que nous connaissons les interventions de la gendarmerie et pour eux il n'y a pas plus de problèmes qu'ailleurs.

Mme Donnet demande s'il y a eu une comparaison avec d'autres giratoires sur Carouge.

M. Aebi répond positivement.

Mme Donnet ne veut pas être alarmiste mais il lui semble qu'il y a souvent des accrochages et un tracé curieux qui ne permet pas de ralentir.

M. Aebi comprend ce qu'elle explique mais ce giratoire est pratiquement identique au passé et s'il a cette disposition c'est pour le bus et le futur aménagement de la rue Montfalcon qui va passer en zone à 30km/h. Des travaux vont commencer prochainement et il va bientôt nous faire une information sur les dates y relatives. Il relève qu'actuellement il y a beaucoup de chantiers à Carouge et nous devons faire un planning serré pour ne pas trop paralyser notre ville.

Mme Donnet demande si le projet pour Montfalcon va bientôt arriver.

M. Aebi répond que c'est normalement pour cette année.

Mme Donnet se réjouit de voir le planning.

M. Baertschi, moyens mis en œuvre pour le dégagement de la neige

Nous venons de parler de la neige pour le lundi et il souhaite faire remarquer qu'il y a quelques années, lorsqu'il y avait de la neige, le directeur de la voirie se mettait au volant de son camion et démarrait très vite. Cette année, il est allé le dimanche à Archamps et en rentrant à 13h00, les routes étaient dégagées sur France ainsi que sur les tracés de la voirie cantonale de Genève. Par contre, en arrivant à Carouge, rien n'était dégagé sauf les trottoirs et il en était de même en Ville de Genève. Son voisin, qui rentrait d'un autre endroit a fait la même remarque. Il demande si cet état de fait est lié au système d'alarme et des gens qui ne réagissent plus au pied levé mais dans la journée ?

M. Aebi répond qu'il ne sait pas s'il y a eu un problème particulier au niveau des alarmes, mais il ne pense pas. Par contre, il neige plus tôt dans la campagne et le dégagement se fait

plus vite alors qu'à Carouge, la situation a commencé à se dégrader de manière importante vers 2 heures du matin.

M. Baertschi insiste sur le fait que sa question est liée au fonctionnement des alarmes et la voirie mais il ne met pas en cause les compétences des employés.

M. Baertschi, piscine des Pervenches

Cela concerne les cours d'aquagym. Il y a eu un temps où il fallait s'inscrire pour y participer, ensuite, pour diverses raisons, les gens ont commencé à pouvoir venir selon leur bon vouloir, sans inscriptions préalables. Aujourd'hui, nous assistons à une situation où certaines personnes viennent de communes éloignées arrivent une heure avant les cours et s'installent. Lorsqu'arrivent les carougeois qui veulent participer à ces séances, il n'y a plus de places. Il se demande si ce système est très équitable pour la population locale et il pense qu'il faut revoir l'organisation de ces cours. Il précise qu'il y a un numerus clausus, et qu'après un effectif de 30 personnes, les gens ne peuvent plus assister à ces cours.

M. Nobs constate que l'aquagym de Carouge est victime de son succès. Par contre, il ne sait pas de quelle manière nous pourrions mettre en place un procédé qui permettrait aux carougeoises et carougeois d'être prioritaires sur les gens qui viennent des autres communes. Cela lui semble compliqué à gérer.

M. Baertschi pense qu'il faudrait procéder par inscriptions.

M. Nobs répond que c'était le cas auparavant mais ensuite, il a été jugé plus logique de procéder différemment parce que des gens s'inscrivaient et ne venaient pas.

M. Aebi nous informe qu'aujourd'hui une grande campagne est faite par la Chaîne du Bonheur pour Haiti. Actuellement (21H00), ils ont récolté CHF 16'000'000.—.

Le Président lève la séance à 21h55

Carouge, le 10 février 2010/CM/cf